

Fair politics

Baromètre 2014

de la cohérence des politiques luxembourgeoises
pour le développement équitable et durable



2ème édition



des ONG de développement

Editeur :

Cercle de Coopération des ONG de développement asbl
13, Avenue Gaston Diderich
L – 1420 Luxembourg
Tél. : +352 26 02 09 11
www.cercle.lu

Remerciements :

Les personnes suivantes ont contribué à la rédaction de cette publication :
Christine Dahm (Cercle de Coopération des ONG), Marc Keup (ASTM), Serge Kollwelter (ASTI), Marine Lefebvre (SOS Faim), Michel Legrand (CPJPO), Dietmar Mirkes (ASTM), Roger Molitor (Aide à l'Enfance de l'Inde), Norry Schneider (Caritas), Ana Luisa Teixeira (ASTM), Jean-Louis Zeien (Fairtrade Lëtzebuerg).

Pour plus d'informations sur cette publication, prière de vous adresser à :
info@cercle.lu. Voir aussi www.fairpolitics.lu

Photos : flickr.com CC, ASTM
Illustration de la page de couverture: bakform sarl

Cette publication est cofinancée par le Ministère des Affaires étrangères,
Direction de la Coopération. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la position de la Direction de la Coopération.

Imprimé sur du papier recyclé.

1. Avant-propos	
Avant-propos du Président de la Chambre des Députés	4
Avant-propos du Premier Ministre.....	6
Avant-propos du Ministre de la Coopération.....	8
2. Introduction	
La cohérence des politiques pour le développement: une illusion?	10
Le cadre légal et institutionnel au Luxembourg	13
A vous, citoyens responsables!.....	14
3. Méthodologie - approche	15
4. Les thématiques	
La politique climatique.....	16
Les agrocarburants	18
Le Fonds de compensation	20
Les achats publics.....	22
Promotion économique et commerce extérieur	24
Spéculation financière sur les produits agricoles.....	26
Justice fiscale	28
Les importations des colonies illégales	30
Agriculture.....	32
Le transfert d'économies.....	34
5. La cohérence des politiques européennes	36
6. Résumé	
Le baromètre 2012.....	38
Le baromètre 2014.....	39



Le Président de
la Chambre des
Députés Mars Di
Bartolomeo

Solidarité et cohérence

Par Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

Le baromètre du Cercle de coopération des ONG de développement analyse la cohérence des politiques luxembourgeoises avec les objectifs en matière de coopération au développement et de développement équitable et durable – et je remercie les auteurs de ce travail ! Il s'agit d'un outil important dans le but de rendre les politiques dans ce domaine aussi cohérentes que possible. Le baromètre 2012 avait non seulement donné des exemples d'incohérence, jugés quant à la prise de conscience et l'action, mais aussi initié des actions positives de la part des principaux concernés.

Chaque décision politique nationale peut avoir une incidence sur la coopération au développement, c'est-à-dire renforcer ou diminuer les effets. Pour ceux qui s'engagent dans la politique, il est essentiel d'avoir les échos des hommes et des femmes qui travaillent sur le terrain et qui sont confrontés chaque jour avec ces défis. Une approche critique par les experts du terrain est indispensable.

Ainsi, le baromètre est un outil important pour tous les membres de la Chambre des Députés, non seulement lors des discussions dans la commission parlementaire compétente et en vue des débats sur la coopération en séance publique, mais dans le travail parlementaire tout court. C'est ainsi que le parlement s'est engagé à suivre régulièrement la politique du placement des réserves de notre système des pensions.

A mes yeux, chaque action politique doit être guidée par le souci de solidarité – à l'intérieur du pays et au-delà. La solidarité ne doit pas s'arrêter aux frontières. Le pays doit être solidaire et responsable envers ses propres citoyens, mais également viser plus loin. Même, ou mieux surtout, en période de crise - comme celle que nous avons connu au cours des dernières années et dont les conséquences sont toujours présentes – il faut continuer l'effort d'aide au développement.

La coopération au développement est un acquis pour tous les responsables politiques au Luxembourg. Nous avons tous une responsabilité internationale. De grands défis nous attendent dans ce domaine. 2015 sera l'année européenne pour le développement. Le

Grand-Duché aura la présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015. Et ce sera au cours de cette période qu'un nouvel ensemble d'objectifs globaux de développement devront être adoptés à New York dans la suite des objectifs du millénaire. Je nous souhaite à tous de prendre les bonnes décisions – cohérentes !

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



Le Premier ministre
Xavier Bettel

Une composante essentielle

Par Xavier Bettel, Premier ministre

L'engagement en faveur des plus pauvres et des plus vulnérables est une composante essentielle de la politique étrangère de notre pays et montre que nous assumons notre part de responsabilité en tant que membre de la communauté internationale.

Il est donc normal que le programme du nouveau gouvernement confirme que l'éradication de la pauvreté, dans le cadre des principes du développement durable, constitue le premier objectif de l'action en matière de coopération au développement. Tout en se plaçant, pour les grandes lignes, dans la continuité de l'action de coopération des 30 dernières années, ce gouvernement y apporte d'importants éléments de modernisation et d'adaptation. Ceux-ci sont indispensables pour faire évoluer notre politique vers plus d'efficacité et pour prendre acte des nouvelles circonstances internationales.

L'effort quantitatif en matière de coopération au développement sera maintenu pendant cette législature à 1 % du RNB, comme preuve de notre engagement sans failles. Comme pour les autres politiques de notre programme, il s'agit néanmoins de faire plus que par le passé avec les moyens mis à disposition et d'obtenir un impact et un résultat plus importants.

Dans cette optique la cohérence des politiques pour le développement constitue un atout précieux. Il me semble indispensable de veiller à ne pas reprendre d'une main ce qu'on offre de l'autre. Une telle démarche ne serait pas efficace, voire même honnête, envers ceux qui sont dans le besoin et envers nos propres citoyens. Tout denier public doit être investi au mieux pour apporter le plus grand résultat possible. Pour 1 % du RNB cette démarche est des plus opportunes.

Je me réjouis donc que la cohérence des politiques pour le développement soit assurée à travers une coordination interministérielle active qui permet à tous les ministres, à travers leurs représentants, d'être partie prenante dans cet engagement collectif. Le Premier Ministre est également représenté dans cette enceinte. Ce comité

examine les différents dossiers sous l'angle de la cohérence des politiques pour le développement et attire l'attention des responsables politiques sur ses conclusions.

Ces travaux entre représentants des ministres sont certes utiles mais pas suffisants. Leur dialogue régulier avec les représentants de la société civile, et à travers eux avec les citoyens, est indispensable pour prendre en compte toutes les données et tous les argumentaires. Je me réjouis donc de voir le Cercle s'engager activement dans ce dialogue direct avec le comité interministériel, mais aussi avec les différents ministres. L'action des ONG s'effectue aussi dans les communes pour sensibiliser le grand public à ces questions et à leurs implications dans la vie de tous les jours. Nos choix ont des répercussions sur les pays en voie de développement et sur les chances de prendre leur destin en main. La cohérence des politiques pour le développement est donc un sujet qui devrait tous nous interpeller.

Le deuxième baromètre sur cette question fait exactement cela. Je ne peux donc que remercier le Cercle de veiller à nous rappeler à intervalles réguliers que notre engagement en faveur des plus démunis doit être efficace et cohérent.

Xavier Bettel
Premier ministre, Ministre d'État



Le Ministre de la
Coopération et de
l'Action humanitaire
Romain Schneider

La cohérence des politiques pour le développement

Par Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

En tant que ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, c'est pour moi un plaisir de fournir ces mots introductifs au deuxième baromètre établi par le Cercle de Coopération des ONG sur la cohérence des politiques pour le développement.

Ce souci de cohérence est partagé autant par mon département que par les ONG. Lors des récentes Assises de la coopération nous avons ensemble pu nous rendre compte que le sujet revient sous différents angles dans presque chaque discussion que l'on a pu avoir. C'est probablement aussi parce que le principe de cohérence relève en quelque sorte du bon sens.

Ainsi, par exemple, dans le futur agenda de développement de l'après-2015 il est logique et nécessaire que ce principe soit inscrit comme thème horizontal à retrouver dans les futurs objectifs de développement durable. Définir un nombre limité d'objectifs universels pour éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable ne peut être réalisé qu'en joignant tous les moyens et instruments de façon cohérente et de la manière la plus efficace possible. Avec d'autres nous allons nous engager pour arriver à un tel résultat.

Au sein de l'Union européenne beaucoup a déjà été mis en œuvre en matière de cohérence des politiques pour le développement. En plus de l'article inscrit au Traité sur le fonctionnement de l'UE, la Commission européenne établit tous les deux ans un rapport sur la cohérence des politiques pour le développement. Le Luxembourg participe d'ailleurs au financement de ce rapport. Les analyses d'impact de la plupart des nouvelles législations européennes présentées par la Commission européenne comprennent un volet sur les effets de l'action européenne proposée sur les pays en voie de développement. Le Parlement européen attache une importance particulière au sujet et a nommé un rapporteur spécial en la personne de Charles Goerens. Son engagement pour le développement et

pour la cohérence des politiques est exemplaire. Lors de la table-ronde à laquelle il a participé aux Assises nous avons tous pu nous en rendre compte. Au Conseil je me suis associé à d'autres Etats membres qui ont demandé à ce que la question de la cohérence soit traitée à chaque session pour nous permettre d'examiner un dossier spécifique. La pratique ne s'est pas encore établie, mais j'espère qu'à l'avenir cette sensibilité pour le développement et la cohérence de l'action de l'UE soit encore renforcée dans cette institution.

Au niveau national, j'estime que des avancées ont été réalisées. La cohérence des politiques pour le développement est de plus en plus présente dans la prise de décision d'autres administrations et ministères. Il ne suffit en effet pas que le ministre de la Coopération en fasse la promotion et essaie de l'appliquer dans ses propres domaines de compétence. Je peux en tout cas témoigner de ma propre expérience dans mes fonctions antérieures p.ex. au ministère de l'Agriculture, que cette démarche était une partie intégrante des éléments pour fixer nos positions. Je compte sur les travaux du comité interministériel pour la coopération au développement pour fournir des analyses et des avis sur des dossiers précis.

L'année européenne pour le développement qui aura lieu en 2015, et donc aussi sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, nous donnera une occasion unique pour faire avancer les réflexions dans les différentes compositions du Conseil pour examiner des politiques sous l'angle du développement et de l'effet que peut avoir une décision sur les pays en voie de développement. Nos discussions nationales sortiront renforcées d'une telle manière de procéder dans les enceintes européennes.

Je suis certain que le Cercle saura nous accompagner dans les différents chantiers nationaux et européens. Nous avons chacun une fonction spécifique à remplir et ne sommes de ce fait pas toujours exactement du même avis, mais nous œuvrons dans une même direction. Je voudrais en tout cas remercier le Cercle et ses membres pour leur savoir-faire et leur engagement sans failles en faveur de la coopération au développement et de la cohérence des politiques pour le développement.

Romain Schneider
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

La cohérence des politiques pour le développement: une illusion?

Par Christine Dahm, directrice du Cercle de Coopération

La cohérence des politiques pour le développement signifie qu'une décision politique prise dans n'importe quel domaine ne peut pas être en contradiction avec les efforts entrepris dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Au minimum, il s'agit de ne pas nuire, de ne pas reprendre d'une main ce qu'on a donné avec l'autre. Cette disposition du Traité de Lisbonne, qui se retrouve également dans la loi de la coopération luxembourgeoise, signifie aussi que les intérêts des pays en voie de développement et de leurs populations doivent être considérés dans toute prise de décision politique au Luxembourg. Il s'agit aussi d'identifier et de créer des synergies entre différentes politiques afin de stimuler un développement économique, social et humain vraiment durable pour tous. Dès lors il faut surmonter la distinction entre pays développés d'un côté et pays en voie de développement de l'autre, pour aborder les défis qui se posent à un réel développement durable comme défis globaux qui nécessitent une approche d'ensemble cohérente.

Une question de volonté politique

La cohérence des politiques pour le développement peut paraître complexe, technique, et il est vrai que l'analyse objective des enjeux nécessite des compétences thématiques poussées et que la mise en œuvre demande des mécanismes institutionnels dynamiques. Mais, en fin de compte, faire des choix politiques justes et cohérents n'est pas seulement une question de bon sens, mais d'abord et surtout une question de responsabilité et de volonté politique.

Le défi est que cette volonté politique ne doit pas provenir uniquement du Ministère de la Coopération, mais aussi et surtout des décideurs politiques en charge des autres domaines qui ont un impact direct ou indirect sur le développement durable des populations vulnérables.

Le Cercle de Coopération a noté avec satisfaction que le Gouvernement s'est engagé à relever ce défi. Dans son avant-propos à cette publication, Monsieur Xavier Bettel, en sa qualité de Premier Ministre, confirme en effet la volonté politique de son Gouvernement de veiller à la cohérence des politiques avec la politique de la Coopération.

M Bettel souligne l'importance de la « coordination interministérielle active qui permet à tous les ministres, à travers leurs représentants, d'être partie prenante dans cet engagement collectif ». (...) « Ces travaux entre représentants des ministres sont certes utiles mais pas suffisants. Leur dialogue régulier avec les représentants de la société civile, et à travers eux avec les citoyens, est indispensable pour prendre en compte toutes les données et tous les arguments. »

Le baromètre veut nourrir ce dialogue en s'adressant plus spécialement au Ministère de l'Economie, au Ministère de l'Agriculture, au Ministère des Finances, au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, au Ministère de la Sécurité sociale et au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Vocation nationale

Cette 2ème édition du « FairPolitics » se concentre à nouveau sur des exemples de politiques nationales et formule des recommandations adressées au gouvernement national, bien que beaucoup des thématiques aient également une dimension européenne.

Evolutions depuis 2012

Le Cercle avait publié une première édition du baromètre en 2012. Une des thématiques abordées dans cette publication était celle de l'« Alliance for a Green Revolution in Africa » (AGRA), créée en 2006 par les Fondations Gates et Rockefeller, et qui était de plus en plus critiquée par la société civile en Afrique et en Europe à cause de ses stratégies agricoles qui vont à l'encontre de l'agriculture durable et de la souveraineté alimentaire. Suite à des discussions avec le Ministre de la Coopération, le gouvernement a mis fin à son appui financier au programme AGRA. Un succès concret suite au FairPolitics 2012 !

A part l'exemple d'AGRA, il n'y a cependant pas eu d'amélioration significative depuis 2012. Bien que le niveau de la prise de con-

science ait légèrement augmenté depuis 2012 – certainement aussi grâce au dialogue entre les ministères concernés et les représentants de la société civile - le niveau de l'action du gouvernement luxembourgeois en faveur de la cohérence des politiques pour le développement ne s'est pas amélioré.

2015 – « Année européenne pour le développement » et présidence européenne

2015 sera un moment charnière pour le développement. Déclarée « Année européenne pour le développement », 2015 est également l'année durant laquelle la communauté internationale se donnera de nouveaux objectifs universels pour un développement durable. La cohérence des politiques pour le développement est un de ces défis universels qui s'applique aussi bien aux pays développés qu'aux pays en voie de développement.

Le Luxembourg pourra confirmer son engagement en faveur d'un développement réellement juste et durable qui respecte les limites planétaires lors de la présidence du Conseil de l'Union européenne du 2ème semestre 2015. Le Cercle s'attend à ce que le Luxembourg fasse avancer la cohérence des politiques pour le développement également au niveau européen.

Le cadre légal et institutionnel au Luxembourg

Au Luxembourg, la cohérence des politiques pour le développement fait partie des ambitions gouvernementales luxembourgeoises (programme gouvernemental 2013-2018) et se retrouve confirmée dans la loi modifiée sur la coopération au développement du 9 mai 2012.

Programme gouvernemental (2013): « La cohérence des politiques pour le développement sera assurée à travers une coordination interministérielle active, sur base d'une procédure à définir par le comité interministériel pour la coopération au développement, et par un dialogue régulier avec la société civile.»

Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement: « Art. 50. Il est institué un comité interministériel pour la coopération au développement. Il donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, sur la cohérence des politiques pour le développement ainsi que sur les matières indiquées par la présente loi. (...) »

Règlement grand-ducal fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement: « Art. 1er. Chaque membre du gouvernement désigne, pour la durée de son mandat, un représentant personnel pour siéger au comité interministériel (...). Art. 4. Le comité interministériel donne son avis dans les matières suivantes : (...) la cohérence des politiques pour le développement. »

Le Comité Interministériel pour la Coopération au Développement (CID)

Au Luxembourg, c'est donc le Comité Interministériel pour la Coopération au Développement (CID) qui donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que sur la cohérence des politiques pour le développement.

Le CID se réunit en principe tous les deux mois sous la présidence du Directeur de la Coopération au développement et peut inviter des experts, y compris des représentants de la société civile, à assister aux réunions du comité interministériel. Les PV des réunions du CID sont disponibles sous <http://cooperation.mae.lu/fr/Comite-interministeriel-pour-la-cooperation-au-developpement>

Absence de mécanismes de recours

Il n'existe pas, au Luxembourg, de mécanismes de recours spécifiques permettant à des personnes ou organisations, notamment des pays en voie de développement, de s'adresser à des responsables luxembourgeois lorsqu'elles s'estiment être victimes d'incohérences des politiques luxembourgeoises.



A vous, citoyens responsables!

En tant que citoyens responsables, nous devons également tous rester vigilants et veiller à ce que ces politiques luxembourgeoises soient cohérentes avec le développement et ne portent pas atteinte au droit au développement des pays et populations du Sud.

Les parlementaires de la Chambre des députés ont un rôle majeur à jouer pour que le Luxembourg remplisse ses obligations.

Cette publication reprend des exemples d'incohérences entre les politiques luxembourgeoises et la volonté affirmée du gouvernement luxembourgeois de contribuer à la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Elle n'a pas la vocation de proposer une liste exhaustive. D'autres exemples d'incohérences dans la politique luxembourgeoise peuvent exister. Des informations plus détaillées (y compris sur les sources) sont disponibles sur le site www.fairpolitics.lu

Méthodologie - approche

Chaque exemple repris dans ce baromètre est jugé par rapport à la prise de conscience et à l'action du ministère concerné et du gouvernement entier en faveur d'un développement équitable et durable qui tient compte des limites planétaires. Il s'agit d'une appréciation des membres du Forum Politique du Cercle de Coopération des ONG. Les points attribués dans ce baromètre sont basés sur l'échelle suivante:

Prise de conscience :

Vert : Le gouvernement luxembourgeois est conscient qu'il existe une incohérence entre sa politique dans une certaine thématique et ses objectifs en matière de coopération au développement.

Jaune: Le gouvernement luxembourgeois est partiellement conscient qu'il existe une incohérence entre sa politique dans une certaine thématique et ses objectifs en matière de coopération au développement.

Rouge: Le gouvernement luxembourgeois n'est pas du tout conscient qu'il existe une incohérence entre sa politique dans une certaine thématique et ses objectifs en matière de coopération au développement.

Action :

Vert: Le gouvernement luxembourgeois agit de façon tout à fait cohérente avec ses objectifs en matière de coopération au développement.

Jaune: Le gouvernement luxembourgeois agit de façon partiellement cohérente avec ses objectifs en matière de coopération au développement.

Rouge: Le gouvernement luxembourgeois n'agit pas du tout de façon cohérente avec ses objectifs en matière de coopération au développement.

Exemple :

Prise de conscience:



Action:



La politique climatique

Par Dietmar Mirkes (Action Solidarité Tiers Monde)

La première phase du Protocole de Kyoto s'est terminée le 31 décembre 2012 et le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC / IPCC) a commencé à publier le 5ème Rapport d'évaluation sur l'évolution du climat à partir de septembre 2013.

Ce rapport montre:

- que c'est incontestablement l'Homme qui est, par ses émissions de gaz à effet de serre, majoritairement responsable du changement climatique;
- que les changements sont déjà à constater partout dans le monde, mais qu'ils frappent surtout les pauvres dans le Tiers Monde;
- qu'une atténuation est toujours possible, mais les engagements volontaristes des Etats, sans changements structurels, nous mènent plutôt à un réchauffement du climat de 3°C au lieu de rester en-dessous de 2°C.

La politique climatique de l'ancien gouvernement luxembourgeois a provoqué un "Rapport spécial concernant la mise en application du Protocole de Kyoto" par la Cour des comptes du Grand Duché, présenté le 23/2/2014 en Commission parlementaire de contrôle de l'exécution budgétaire. La conclusion de la Cour des comptes est impitoyable, constatant un "échec", surtout dû au "recours excessif aux mécanismes flexibles", "très coûteux et très critiquables d'un point de vue écologique". Finalement, si le Grand-Duché a atteint son objectif de réduction d'émissions, c'est seulement à 15% par des mesures nationales. 85% des réductions proviennent d'achat de droits d'émission. Ceci est en contradiction totale avec le principe fondamental de "responsabilité commune, mais diversifiée" de la Convention Cadre des Nations Unies entre les pays industrialisés et les pays du Tiers Monde.

Il est encore trop tôt pour évaluer la politique climatique du nouveau gouvernement. Selon le programme gouvernemental et les premiers contacts avec le MDDI, on peut percevoir une volonté de prioriser davantage des mesures nationales et de respecter les obligations d'aider les pays du Tiers Monde dans l'atténuation et dans l'adaptation au changement climatique.

Liens utiles :

http://www.cour-des-comptes.lu/rapports/rapports_speciaux/index.php

<http://www.ipcc.ch/report/ar5/index.shtml>

http://unfccc.int/essential_background/convention/items/6036.php



Les émissions CO2 du Luxembourg posent problème

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le Luxembourg doit tirer les conséquences du Rapport spécial de la Cour des Comptes et du 5ème Rapport du GIEC en donnant une priorité de fait aux mesures nationales, aux changements structurels vers la décarbonisation de son économie et en assumant ses obligations internationales envers les pays du Tiers Monde selon la Convention Cadre des Nations Unies.

Concerne : Ministère de l'Economie

Les agrocarburants

Par Norry Schneider (Caritas)

Les agrocarburants font partie des instruments les plus contestés de la politique climatique et énergétique européenne. Selon une directive de 2009 sur la promotion d'énergies renouvelables, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à couvrir à l'horizon 2020 10% de leur consommation d'énergie dans le secteur des transports par des sources d'énergie renouvelables, ce qu'ils comptent faire surtout par l'adjonction d'agrocarburants au diesel et à l'essence. Si en 2020 le Luxembourg voulait couvrir son besoin en agrocarburants par une production entièrement domestique, il lui faudrait jusqu'à 120% de sa surface arable ! En réalité ce besoin est entièrement couvert par des importations, dont une partie importante provenant des pays du Sud. La culture à grande échelle de plantes comestibles destinées à la production d'agrocarburants a de graves conséquences pour l'homme et son environnement et entraîne l'aggravation de la faim, la diminution de la biodiversité, l'accaparement des terres et la violation des droits humains et – contre toutes attentes – un impact négatif sur le climat.

En juin 2014 le Parlement européen, la Commission et le Conseil ont clôturé des mois de négociations pour baisser l'objectif des 10% en utilisation d'agrocarburants sur base de plantes comestibles à 7%. Cet objectif est largement insuffisant pour limiter l'impact sur les denrées alimentaires et sur la déforestation puisqu'en 2020 nous continuerons chaque année à faire le plein de nos voitures avec l'équivalent de nourriture pour 69 millions de personnes !

Vu la part importante des transports dans le bilan énergétique du Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois prévoyait d'atteindre son objectif 2020 à moitié par l'utilisation d'agrocarburants. La plateforme de la société civile luxembourgeoise CEREALKILLER a pu convaincre le gouvernement de s'engager pour des critères écologiques et sociaux stricts, et pour intégrer dans les bilans climatiques les effets indirects sur les changements d'affectation des sols dus à la production accrue d'agrocarburants. Dans son programme 2013-2018 le gouvernement s'engage à remplacer les agrocarburants de 1ère génération (qui entrent le plus en concurrence avec les aliments) par ceux de 2ème génération (issue de bois, feuilles, paille, etc. et n'utilisant donc pas de végétaux comestibles). Cependant la tentation de recourir aux organismes génétiquement modifiés (OGM) pour accroître la production n'est pas écartée.

Alors que le gouvernement luxembourgeois est à féliciter quant aux progrès en matière de dialogue avec la société civile et aux positions prises dans le cadre de conseils européens, il n'a pas encore développé d'alternatives tangibles par rapport à sa forte dépendance de recourir aux agrocarburants pour atteindre ses objectifs européens en matière d'énergies renouvelables.

Liens utiles: www.cerealkiller.lu



Les agrocarburants ne contribuent pas à la protection du climat

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le Luxembourg doit continuer à s'engager au niveau européen pour une prise en compte de critères sociaux et environnementaux stricts et pour l'intégration des effets du « changement d'affectation des sols indirect » dans le bilan climatique. Le gouvernement luxembourgeois doit faire des efforts pour revoir ses objectifs nationaux de recours aux agrocarburants à la baisse et développer des alternatives durables.

Le Fonds de compensation

Par Marc Keup (Action Solidarité Tiers Monde)

Créé en 2004, le Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) constitue une réserve pour le versement des retraites des salariés du secteur privé travaillant au Luxembourg. Le FDC est alimenté par une partie des cotisations et constitue aujourd'hui de loin le premier fonds d'investissement sous mandat public avec plus de 13,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion. L'argent à disposition du FDC est investi dans des actifs financiers, surtout dans des actions et obligations de grandes entreprises internationales.

Ainsi, le Grand-Duché du Luxembourg, par l'intermédiaire du FDC, court constamment le risque de financer les activités d'entreprises qui sont responsables de violations des droits humains, de dégradations environnementales ou d'exploitation des travailleurs et ainsi d'aggraver les conditions de vie dans les pays en développement.

Afin de limiter ce risque, le FDC fait appel depuis 2011 à la société suédoise GES, laquelle identifie les sociétés qui ne respectent pas les conventions et normes internationales signées par le Luxembourg. Cependant, les critères de GES manquent de transparence et leur examen paraît peu rigoureux. Car, force est de constater que le FDC continue à détenir des actifs d'entreprises hautement contestées.

Aussi, la politique qui consiste à exclure uniquement les entreprises qui violent des conventions internationales, ne met pas le Luxembourg à l'abri d'incohérences. Par exemple, alors que le gouvernement rejette la culture des Organismes génétiquement modifiés, le FDC continue à investir dans des sociétés qui les commercialisent, comme Monsanto, Syngenta, BASF ou Bayer. Puisque le Luxembourg n'a jamais signé une convention internationale à ce sujet, ils ne peuvent pas se retrouver sur la liste d'exclusion.

En pratique, il est tout à fait envisageable de lever ces incohérences en avisant le FDC de mener une politique d'investissement beaucoup plus stricte. Cependant, le gouvernement devrait en contrepartie accepter un rendement moindre de son fonds de pension. Dans un sondage commandité en 2011 auprès de TNS-ILRES, 55% de la population serait favorable à une telle démarche. Ce qui manque jusqu'à ce jour, c'est la volonté et le courage politique d'opter pour un réel changement.

Liens utiles : www.fdc.lu, www.ges-invest.com, www.business-humanrights.org/



Nos retraits ne favorisent pas le développement durable

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le gouvernement devrait se pencher sur la politique d'investissement du FDC et mettre le FDC résolument au service du développement durable.

Concerne : Ministère du Développement durable

Les achats publics

Par Jean-Louis Zeien (Fairtrade Lëtzebuerg)

Le Protocole Harkin-Engel, signé par l'industrie du cacao et du chocolat en 2001, prévoyait que les entreprises s'engagent à mettre un terme jusqu'en 2010 aux pires formes de travail des enfants, à la traite des enfants et au travail forcé des adultes dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Dix ans plus tard un seul constat s'impose : l'industrie chocolatière a échoué dans sa tentative de mettre en place un processus de certification et la problématique du travail des enfants persiste. Un rapport de l'université de Tulane (New Orleans) de 2011 a même montré que le nombre d'enfants exploités est supérieur aux estimations réalisées en 2002. Quel est le bilan à dresser concernant les achats publics socialement responsables du gouvernement précédent ? Rappelons que le gouvernement précédent s'était engagé dans son programme gouvernemental de 2009 « à recourir de manière accrue à l'achat des biens issus du commerce équitable dans le contexte des marchés publics et en appelle aux communes d'en faire de même. »

Bien qu'un nombre limité de ministères, administrations et communes se soient engagés, le bilan du gouvernement précédent se limite à avoir dressé... un bilan. Il faut constater qu'aucune politique d'achat volontariste « équitable » n'a été entamée. Quel est le lien entre ces deux constats ? Des achats publics « équitables » ont le potentiel d'inciter l'industrie (chocolatière et autres) à développer une production non fondée sur l'exploitation de l'Homme et de la nature. Malheureusement, les engagements pris par l'industrie et le gouvernement précédent n'ont abouti ni à une production ni à des achats socialement responsables satisfaisants.

Cette notion de commerce équitable ne se limite pas aux denrées alimentaires. Avec la directive européenne sur les marchés publics de janvier 2014, l'Europe facilite dorénavant une intégration du critère du commerce équitable dans les marchés publics afin de promouvoir un développement durable. Le nouveau programme gouvernemental n'a pas pris d'engagement spécifique, néanmoins les programmes des différents partis politiques y faisaient largement référence.

En 2015, le Luxembourg pourrait jouer un rôle positif lors de la présidence luxembourgeoise en favorisant la mise en route d'une stratégie globale pour le commerce équitable au niveau de l'Union européenne.

Liens utiles : fairtrade.lu



Nos achats publics ne sont pas assez équitables

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le Luxembourg devrait développer et mettre en pratique un plan d'action national pour le commerce équitable (e.a. avec la création d'une centrale d'achat) en incitant les autorités publiques en accord avec la directive européenne à avoir recours au label Fairtrade lors de leurs soumissions publiques.

Concerne : Ministère de l'Économie

Promotion économique et commerce extérieur

Par Roger Molitor (Aide à l'Enfance de l'Inde)

Lors d'une réunion avec une délégation du Cercle de Coopération des ONG en juin 2012, M. le Ministre Etienne Schneider avait souligné l'importance qu'il attache à une cohérence entre la politique en matière de Coopération et les initiatives développées par son Ministère, notamment en relation avec le commerce extérieur, les investissements, et d'une façon générale les flux financiers impliquant les pays en développement. M Etienne Schneider s'était également engagé à considérer les aspects liés aux droits humains, à l'environnement et à la situation sociale des pays partenaires dans le cadre des missions économiques soutenues par son Ministère. A titre d'exemple, M Schneider a accepté la proposition du Cercle de préparer une documentation sur les aspects sociaux et les droits de l'Homme en Inde, qui devrait être remise aux participants de la mission prévue en Inde en octobre 2014. Le 20 mai 2014, le Cercle des ONG a eu une entrevue de suivi avec deux représentants du Ministre de l'Économie pour faire le point sur les débats en cours. Ces représentants ont promis un suivi sur plusieurs points.

L'Union européenne est désormais compétente pour négocier des traités visant à encourager et à protéger les investissements. Le Parlement européen ainsi que le Conseil des Ministres se sont prononcés en faveur de l'inclusion de clauses sociales et environnementales fortes dans de tels traités. Un tel chapitre fait notamment partie du traité signé entre la Corée du Sud et l'UE en 2011. Le même principe a également été retenu dans l'accord commercial conclu entre l'UE et la Colombie et le Pérou en 2012.

En revanche, la situation est moins claire en ce qui concerne d'autres pays, et notamment l'Inde, où les négociations engagées en 2007 n'ont pas encore abouti. Malheureusement, les autorités indiennes ne semblent pas d'accord pour inclure des clauses environnementales et sociales solides dans un chapitre de développement durable à intégrer dans le futur accord. Il est à craindre que la position de l'Inde se raidisse encore au vu des premières déclarations faites par le Gouvernement indien entré en fonctions le 26 mai 2014.

Lors de la réunion du 20 mai 2014 précitée, le Cercle a demandé aux représentants du Ministre de l'Économie de proposer au Gouvernement d'intervenir auprès du Conseil des Ministres afin que les futurs traités avec les pays du Sud contiennent une forte clause de développement durable et de droits de l'Homme. Ces considérations s'appliquent, au-delà du cas de l'Inde, à tous les traités commerciaux en négociation au niveau de l'UE. Le Cercle n'a pas encore reçu de réponse.



Les considérations économiques priment sur les droits humains

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le gouvernement devrait insister au niveau de l'Union Européenne afin que les traités commerciaux négociés par la Commission équilibrent les intérêts commerciaux et les exigences du développement durable (notamment en incluant des clauses sociales et environnementales).

Concerne : Ministère des Finances

Spéculation financière sur les aliments

Par Marine Lefebvre (SOS Faim)

Le premier trimestre 2014 a été marqué par une flambée des prix agricoles jugée « excessive » par les analystes financiers eux-mêmes, alors que les récoltes mondiales s'annonçaient abondantes, démontrant, une fois de plus, que la fluctuation des prix n'est plus corrélée à l'évolution de l'offre et de la demande : en accentuant l'augmentation de la volatilité et de la hausse tendancielle des prix des denrées, cette financiarisation des marchés alimentaires affecte le pouvoir d'achat des populations les plus pauvres, précisément celles qui sont le plus vulnérables à la faim. L'augmentation des prix des aliments n'est pas due à une insuffisance de l'offre mais à une augmentation brutale de la demande venant de nouveaux acteurs sur les marchés à terme des biens primaires (« commodities ») où l'on achète les « futures ». La Banque mondiale elle-même a reconnu que « les activités des fonds indiciels ont joué un rôle clé dans la flambée des prix alimentaires en 2008. »

Loin de leur rôle initial de sécurisation de l'approvisionnement et de fluidification, les marchés agricoles sont désormais soumis à l'emprise de diverses institutions financières qui, à travers fonds de pension et hedge funds notamment, parient sur l'évolution du prix des produits alimentaires en achetant ou vendant des contrats à terme sans être impliqués dans la vente ou l'achat réel : d'après l'ONG Better Markets, producteurs et commerçants physiques ne représentent plus que 35% des acteurs. Ces pratiques spéculatives étudiées puis dénoncées depuis plusieurs années par Olivier de Schutter, l'ancien Rapporteur Spécial sur le Droit à l'Alimentation, comme par différentes ONG, ont fait l'objet d'une vaste campagne européenne en 2012-2013 visant à obtenir une régulation des marchés financiers.

Quelques avancées ont ainsi été obtenues avec le vote de la Directive MiFID II par le Parlement européen le 15 avril 2014 : cette nouvelle législation introduit une limite aux positions que des traders pourront détenir sur les marchés de dérivés des matières premières. Cependant la fixation de la limite supérieure incombera non pas à l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) mais à chaque État membre, d'où le risque que les États ne rivalisent de mesures de régulations permissives afin de rester plus attractifs pour les acteurs financiers...

Soulignons enfin qu'au Luxembourg, si l'on s'en tient aux informations délivrées par l'ancien Ministère des Finances, Luc Frieden, les fonds spéculatifs sur les matières premières agricoles s'élevaient, fin 2012, à quelque 900 millions d'euros, l'équivalent d'environ trois fois le volume de toute l'Aide Publique au Développement du Luxembourg, mais seulement 0,04% du patrimoine global des fonds d'investissement qui y sont domiciliés !



La spéculation sur les aliments augmente la fluctuation des prix

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

La spéculation financière sur les matières premières agricoles devrait être interdite pour les fonds d'investissement de droit luxembourgeois.

Justice fiscale

Par Ana Luisa Teixeira (Action Solidarité Tiers Monde)

La politique fiscale d'un pays est une composante essentielle de son processus de développement durable. La pérennité de toute économie moderne dépend de la capacité d'un Etat à se procurer des revenus suffisants pour financer l'infrastructure physique et sociale essentielle à sa prospérité économique. Autrement dit, l'injustice fiscale est un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté.

Selon Christian Aid¹, les flux financiers illégaux et illicites font perdre chaque année entre 660 et 870 milliards d'euros aux pays en développement. A titre d'exemple, alors que les exportations de cuivre depuis la Zambie ont généré 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2011, les recettes de l'Etat issues du cuivre s'élevaient à seulement 240 millions de dollars, dans un pays dont 69% des habitants vivent avec moins de 1,25 dollar par jour.

La plateforme Global Financial Integrity estime que l'évasion de capitaux depuis les pays en développement sous forme de flux financiers illégaux (criminalité, corruption, fraude fiscale) et illicites (évasion fiscale, manipulation des prix de transfert et autres activités illicites) s'est élevée à un montant de 946,7 milliards de dollars pour la seule année 2011, une augmentation de 13,7% comparé à 2010². Le rapport constate aussi que, entre 2002 à 2011, les flux financiers illicites ont augmenté en moyenne de 10,2% ce qui dépasse largement le taux de croissance du PIB. La région de l'Afrique subsaharienne subit les plus grandes pertes, les flux représentant 5,7% du PIB chaque année.

La taxation s'est avérée être la source de financement du développement la plus sûre. Au-delà du renforcement des systèmes fiscaux dans les pays pauvres, la coopération au développement doit se recentrer sur la lutte contre les abus fiscaux et la cohérence entre ses politiques fiscales afin de permettre aux pays vulnérables de générer des ressources internes et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide externe.

Vu l'importance de la place financière luxembourgeoise, il est à craindre que le Grand-Duché ait une certaine responsabilité dans cette fuite de capitaux. Lors de l'examen par les pairs 2012 du Comité d'aide au développement, l'OCDE avait recommandé : « le Luxembourg doit poursuivre ses efforts pour minimiser les risques d'impact négatif de l'activité de sa place financière ».

(1) <http://www.christianaid.org.uk/images/Campaigns-tax-capital-flight-briefing-Dec2013.pdf>

(2) <http://www.gfintegrity.org/report/2013-global-report-illicit-financial-flows-from-developing-countries-2002-2011/>



L'évasion fiscale fait perdre des sommes énormes aux pays du Sud

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

L'industrie financière luxembourgeoise jouant un rôle important dans le système financier mondial, le Luxembourg devrait demander à une organisation indépendante et neutre de réaliser une étude d'impact de sa politique financière sur les pays en développement.

Les importations des colonies illégales

Par Michel Legrand (CPJPO)

L'UE est le premier marché des exportations israéliennes. Or, trois problèmes majeurs se posent au sujet des biens importés d'Israël au Luxembourg sous le label « made in Israël ». Une part importante de ces produits provient des « colonies israéliennes ». Ces colonies résultent du rapt par Israël de terres et de ressources palestiniennes (dont l'eau) et empêchent l'économie palestinienne de se développer. Elles sont condamnées par le Droit international et dénoncées par les instances internationales et l'UE — dont, clairement, le gouvernement du Luxembourg.

Le premier problème réside dans l'étiquetage mensonger de ces biens comme « made in Israël » alors qu'ils sont produits illégalement dans des territoires palestiniens. Cette pratique induit le consommateur en erreur sur l'origine réelle des produits.

Le second problème réside dans le non paiement des taxes européennes à l'importation des produits israéliens, vu les clauses d'exemption prévues dans l'accord d'association liant Israël et l'UE. Israël trompe donc frauduleusement l'UE. 40 % des dattes et 40 % des herbes aromatiques exportées par Israël sont cultivés dans la vallée Jourdain, territoire palestinien illégalement approprié par l'État israélien et 80 % de ces herbes sont exportés vers l'UE.

Le troisième problème concerne l'importation elle-même de ces produits. Selon le principe légal *Fraus omnia corrumpit* (la fraude corrompt tout), ils sont illégaux dans leur nature même. En les important, les États-membres de l'UE contribuent à l'expansion de l'économie israélienne au détriment de l'économie palestinienne, d'autant que les colonies tirent un profit considérable des échanges commerciaux avec le marché européen.

Selon la Cour Internationale de Justice et la résolution ES 10/15 de l'ONU en 2004, le Luxembourg, tout comme les autres États membres, est dans l'obligation de « ne pas reconnaître comme licite une situation illégale » et de « ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale ». C'est dans cet esprit sans doute que le gouvernement luxembourgeois, en date du 3 juillet 2014, a fait un premier pas en publiant, comme de nombreux autres États européens, des « messages communs visant à sensibiliser les entreprises et les citoyens de l'UE par rapport à la participation à des activités économiques et financières dans les colonies israéliennes ». Il conviendrait de poursuivre dans le même esprit en appliquant des règles semblables dans la commercialisation de produits illicites, bénéficiant aux colonies israéliennes.



Les colonies israéliennes illégales continuent d'exporter

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le gouvernement devrait adopter une réglementation nationale et contribuer à faire adopter par l'UE une réglementation européenne, interdisant l'importation des produits des colonies et le recours à des entreprises impliquées dans l'occupation et la colonisation israéliennes, aussi longtemps que l'État d'Israël occupe et colonise la Palestine.

Concerne : Ministère de l'Agriculture

Agriculture

Par Marine Lefebvre (SOS Faim)

Pays de terres agricoles fertiles, le Luxembourg est pourtant largement dépendant de l'extérieur pour nourrir ses quelques 550 000 habitants et leur fournir les denrées de base nécessaires. Si l'autosuffisance est atteinte pour le lait, les produits laitiers, les viandes rouges et les céréales, les autres aliments de base, et notamment fruits et légumes, restent sous la barre des 5 % d'autosuffisance.

En consommant en moyenne 300 kilogrammes de produits animaux par an (œufs, lait et produits laitiers, viande), soit au moins deux fois plus que ce qui est nécessaire à une alimentation équilibrée, les consommateurs luxembourgeois ont actuellement besoin d'environ deux fois l'espace agricole disponible au Grand-Duché pour subvenir à leurs habitudes de consommation.

D'ailleurs, l'utilisation des terres agricoles du Grand-Duché est dans une large proportion liée à la forte consommation de viande et d'aliments d'origine animale (en 2009, 60 % de la surface agricole utile du Luxembourg était gérée par les exploitations laitières). En conséquence, l'agriculture luxembourgeoise est dépendante d'importations massives de protéines végétales pour nourrir le cheptel, or, ces importations proviennent en forte proportion des pays en développement où sont pratiquées des cultures extensives qui occasionnent une déforestation excessive et/ou l'accaparement des terres des petits paysans, contraints de migrer.

En outre, 15 000 tonnes d'engrais synthétiques sont importées par an pour les besoins de l'agriculture dont le CO₂ émis pour leur production n'est pas davantage pris en compte dans le bilan climatique luxembourgeois, tandis que la facture de l'utilisation d'énergie primaire s'élève à au moins 60 millions d'euros par an pour la seule agriculture. La politique agricole pose donc différents problèmes de cohérence avec les efforts du Luxembourg en matière de coopération au développement.

Si notre système agro-industriel actuel a montré ses limites, une alternative existe : les études scientifiques se succèdent - en particulier l'Evaluation Internationale des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement (IAASTD), un processus participatif international d'évaluation des sciences et des technologies agricoles - qui attestent les multiples avantages de l'agro-écologie, notamment pour réduire la pauvreté et la faim des petits paysans du Sud. Pour atteindre l'objectif d'une production agricole durable, juste, destinée avant tout à nourrir les êtres humains, et qui assure un revenu et un accès adéquat à des terres fertiles aux petits producteurs, il faut changer les modes de production, de distribution et de consommation de produits agricoles actuels à l'échelle des Etats, y compris donc du Luxembourg.



Notre modèle agricole n'est pas durable

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le gouvernement luxembourgeois doit favoriser sur son territoire une agriculture autonome et fonctionnant sans importation de protéines végétales en provenance des pays du Sud ; il doit globalement encourager la réduction de l'empreinte carbone de l'agriculture luxembourgeoise.

Le transfert d'économies

Par Serge Kollwelter (ASTI)

Les remittances, c'est à dire le transfert d'économies des émigrés vers leurs familles restées dans leur pays d'origine sont une source de revenu très importante pour de nombreux pays en développement. Pour l'année 2013, la Banque Mondiale a évalué le montant des remittances à 414 milliards de dollars, ce qui représente trois fois le montant d'aide publique au développement au niveau mondial. Pour un pays comme le Sénégal, cela représente plus de 11% de son produit intérieur brut et pour le Cap Vert, autre pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, plus de 9%. Cet argent contribue directement au développement des pays du Sud, car il permet aux familles de scolariser leurs enfants, de couvrir des frais de santé ou de démarrer des activités génératrices de revenus.

Actuellement ces transferts sont dominés par un nombre réduit de quelques grands opérateurs d'envoi de fonds qui n'hésitent pas à prélever des commissions très élevées. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique, où deux grands opérateurs, Western Union et MoneyGram, se partagent une grande partie du marché. Si en moyenne au niveau mondial l'envoi d'argent entraîne 7,8% de frais, ce taux atteint 12,8% en moyenne pour l'Afrique. Une récente étude du Overseas Development Institute estime que l'Afrique perd de cette manière entre 1,4 et 2,4 milliards de dollars par an, alors que Western Union et MoneyGram déclarent des profits impressionnants. Notons, à titre de comparaison, que 1,8 milliards de dollars suffiraient pour scolariser 14 millions d'enfants.

L'entreprise des postes luxembourgeoise, dont l'actionnaire unique est l'Etat luxembourgeois, travaille en partenariat avec Western Union et encourage ainsi la diaspora au Luxembourg à recourir aux services de cette entreprise. Par ce fait, le gouvernement est co-responsable d'un manque à gagner important pour les pays du Sud.

Liens utiles :

-www.asti.lu

-www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8901.pdf



Les coûts de transaction des remittances sont trop élevés

Prise de conscience :



Action :



Recommandation :

Le gouvernement devrait encourager l'entreprise des postes luxembourgeoise à développer, éventuellement en ayant recours au savoir faire de la place financière luxembourgeoise, des solutions plus justes et équitables en matière de transfert d'argent et comportant des frais de transaction raisonnables.

Comment la cohérence peut sauver l'Europe

Par Seamus Jeffreson, Directeur, et Blandine Bouniol, Coordinatrice politique pour la Cohérence des Politiques pour le Développement de CONCORD

L'Union européenne s'enlise dans une crise de confiance de la part de ses citoyens qui ont exprimé lors des dernières élections un désaveu. Nombreux sont les citoyens qui n'arrivent plus à saisir à quoi sert l'Europe et où elle va.

En tant qu'ONG de développement militant pour une Europe responsable et à l'écoute des populations vivant dans la pauvreté ici et ailleurs, quelles recommandations cela nous inspire-t-il ?

D'abord que nos dirigeants auraient beaucoup à gagner à mieux identifier et valoriser les domaines d'action qui sont les atouts et les points forts de l'Union, et qui rencontrent l'adhésion des citoyens. La lutte contre la pauvreté et pour le respect des droits de l'homme en est un. Car malgré la crise économique et les soucis personnels, les citoyens européens restent solidaires et sont massivement favorables à la coopération européenne pour le développement.

Et l'Europe semble prendre son rôle au sérieux. Collectivement, l'Europe est le premier donateur d'aide internationale et ses engagements en terme d'efficacité de l'aide vont au-delà des engagements internationaux. Unique au monde, l'Europe s'est même assigné une obligation de mettre en cohérence ses politiques avec l'objectif d'éradiquer la pauvreté.

Alors pourquoi les citoyens européens n'adhèrent-ils plus à cette Europe ?

Peut-être parce que l'Europe s'est montrée incapable de lutter contre les inégalités croissantes, ici et ailleurs. Certaines politiques européennes ont en réalité l'effet contraire de fragiliser des populations déjà vulnérables. Tel est le cas de la politique agricole commune, qui ne permet pas de promouvoir une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et assurant que les petits producteurs puissent vivre décemment de leur travail. Par ailleurs, l'Europe n'a toujours pas mis un terme aux pratiques de dumping de denrées alimentaires européennes subventionnées sur les marchés africains alors que cela met en

péril les petits agriculteurs locaux. Tel a aussi été pendant des années le cas de la politique de la pêche, qui favorisait la pêche industrielle dans les eaux des pays en développement – alors que les populations locales dépendent de ces ressources de la mer, et que les acteurs de la pêche artisanale disparaissent peu à peu en Europe. Rien de significatif n’a été fait pour mettre un terme aux paradis fiscaux en Europe ni pour contraindre les entreprises européennes à payer des impôts dans les pays en développement où elles font des bénéfices et mènent leurs activités – ce qui prive les nations les plus pauvres de ressources financières essentielles pour le développement de leurs économies et de leurs services publics. Autre exemple, l’Europe incite ses entreprises à extraire des sous-sols latino-américains les précieux minerais indispensables à son économie, mais bien souvent c’est au mépris des conditions de travail décentes et des droits des communautés locales. Au même moment, l’aide décroît et les engagements d’efficacité ne sont pas tenus.

Tant d’incohérence et d’injustice ne peuvent qu’alimenter une crise de confiance.

La nouvelle Commission européenne et son Président Jean-Claude Juncker doivent apporter des réponses courageuses. Plus que jamais, la cohérence des politiques pour le développement est nécessaire. L’Europe doit faire ce qu’elle dit et agir à la hauteur de ses responsabilités.

Le temps est venu pour l’Europe d’éliminer les obstacles qu’elle crée au développement des pays dont de larges pans de la population luttent chaque jour contre la faim, la misère et la violence. Commerce (Accords de Partenariat Economique avec les pays d’Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique, TTIP), énergie (agrocultures), changement climatique (Paquet énergie-climat 2030), migrations, agriculture, finance, fiscalité et responsabilité des entreprises... nombreux sont les processus politiques en cours où l’Union est mise à l’épreuve de la cohérence. La Présidence européenne du Luxembourg en 2015 devra poursuivre cet agenda et relever les défis.

Par ailleurs, c’est sous la Présidence du Luxembourg que le nouveau cadre international pour le développement post-2015 sera adopté à l’ONU. Cela sera une opportunité de mettre en lumière le rôle constructif de l’Europe sur la scène mondiale, à condition que l’Europe parle d’une seule voix, pour la cohérence en faveur du développement humain et durable.

La cohérence des politiques pour le développement demande un courage politique certain et une conscience aiguë de l’interdépendance du monde dans lequel nous vivons. L’Europe en ressortira grandie et respectée et les citoyens européens ont tout à y gagner !

Baromètre 2012

de la cohérence des politiques luxembourgeoises pour le développement équitable et durable

Politique climatique

Prise de conscience :



Action :



Agrocarburants

Prise de conscience :



Action :



Fonds de Compensation

Prise de conscience :



Action :



Achats publics

Prise de conscience :



Action :



Promotion économique

Prise de conscience :



Action :



Appui à Agra

Prise de conscience :



Action :



Spéculation sur les aliments

Prise de conscience :



Action :



RESOLU

Baromètre 2014

de la cohérence des politiques luxembourgeoises pour le développement équitable et durable

Politique climatique
Page 16

Prise de conscience :



Action :



Agrocarburants
Page 18

Prise de conscience :



Action :



Fonds de Compensation
Page 20

Prise de conscience :



Action :



Achats publics
Page 22

Prise de conscience :



Action :



Promotion économique
Page 24

Prise de conscience :



Action :



Spéculation sur les aliments
Page 26

Prise de conscience :



Action :



Justice fiscale
Page 28

Prise de conscience :



Action :



Importations des colonies
Page 30

Prise de conscience :



Action :



Agriculture
Page 32

Prise de conscience :



Action :



Transfert d'économies
Page 34

Prise de conscience :



Action :



